

CONDITIONS DE VENTE

- **le prix du séjour** : le prix s'entend toutes charges comprises (eau, électricité, chauffage) - Les options, linge de toilette (10€/personne/semaine) et le ménage fin de séjour (50€) sont à régler à la fin du séjour ainsi que la taxe de séjour

- **la durée du séjour** : Le client signataire du contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

- **conclusion du contrat** : La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25 % du montant total du prix du séjour et un exemplaire du contrat signé, avant la date indiquée au recto. Le deuxième exemplaire du contrat est à conserver par le client.

- **annulation par le client** :

a) Toute annulation doit être notifiée par lettre, téléphone ou e-mail au propriétaire.

L'acompte reste acquis au propriétaire. Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue du début du séjour, la totalité du séjour est due.

b) non présentation du client : Si le client ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date prévue pour l'étape ou le début du séjour, le contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste acquis au propriétaire qui demandera le paiement du solde du prix de l'hébergement.

c) Séjour écourté : En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste acquis au propriétaire.

d) Réduction de l'effectif des locataires : Sauf accord préalable écrit du propriétaire, aucune réduction de l'effectif des locataires par rapport à celui indiqué au contrat ne peut entraîner une réduction du prix de la location initialement déterminé.

Nous recommandons à nos clients de souscrire une assurance annulation.

- **annulation par le propriétaire** : Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par lettre, e-mail et téléphone. Le client sera remboursé immédiatement des sommes versées.

- **arrivée** : Le client doit se présenter le jour précisé aux heures mentionnées sur le contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

- **règlement du solde** : Le solde de la location est à régler 30 jours avant l'arrivée dans le gîte. Les prestations supplémentaires non mentionnées dans le contrat seront à régler en fin de séjour au propriétaire

- **taxe de séjour** : La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au Trésor Public. 0,60€ par jour et par personne sauf pour les enfants de moins de 18 ans

- **dépôt de garantie** : A l'arrivée du client dans le gîte, un dépôt de garantie de 200€ est demandé par le propriétaire. A la fin du séjour, il sera restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux, si des dégradations ont été constatées.

- **utilisation des lieux** : Le client devra assurer le caractère paisible de la location et en faire un usage conformément à la destination des lieux

- **Nettoyage des locaux** : Dans tous les cas, le locataire doit laisser les locaux avec la vaisselle faite et rangée, les mobiliers et ustensiles divers à leur place initiale.

Un forfait de 50 € est proposé pour le nettoyage des locaux. Le locataire peut souhaiter effectuer lui-même le nettoyage des locaux. Cependant, si la propreté des locaux restitués n'est pas conforme aux exigences du propriétaire, celui-ci se réserve la possibilité de faire passer une femme de ménage et imputer le forfait de 50 € sur le dépôt de garantie.

- **capacité** : Si le nombre de vacanciers se présentant au gîte excède la capacité d'accueil agréée par les différents services départementaux, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de vacanciers supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

- **animaux** : Les animaux ne sont pas admis sauf accord du propriétaire

- **non fumeur** : les maisons sont non fumeur.

- **assurance** : Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

- **litiges** : les litiges seront réglés par Clévacances et l'Office de Tourisme